

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président.**
 Mme JULIE FORGET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 mars 2019 à 19 h
Auberge Gouverneur
1100, promenade du Saint-Maurice
Shawinigan

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 MARS 2019

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LA COMMISSION..... 3

MOT DE LA FIN..... 41

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la consultation du public sur les Projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie. Bienvenue également aux personnes qui sont à La Tuque pour participer aux travaux de la commission d'enquête en direct, par visioconférence, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Je vous demande de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. La prise de photos, de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communications de la commission à l'arrière de la salle.

Avant de laisser la parole à d'éventuels participants, donc je vous indique que le registre est ouvert, autant à Shawinigan qu'à La Tuque, pour les gens qui veulent s'inscrire et venir poser des questions.

Alors, nous allons faire le tour du côté des ministères, des organismes, s'ils ont des informations ou des documents à déposer ou des informations complémentaires à donner. Je vais commencer immédiatement du côté du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Monsieur Bouchard, bonsoir.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Bonsoir. Les informations demandées vont vous être *fournies* demain -- fournies demain. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Donc, du côté des autres ministères, donc je vais commencer par le ministère de la... voyons, de la Faune, de la Forêt et des Parcs, madame Côté.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui. Moi, j'ai des compléments d'information à donner suite à des questions qui ont été posées cet après-midi. En fait, j'ai trois retours, là, à faire sur différents sujets.

Le premier, c'est au niveau des espèces fauniques qui sont favorisées au niveau... dans le cadre de la connectivité, là, des aires protégées. Donc, pour ce qui... Ah, puis juste pour vous dire aussi, du côté de la Mauricie, je n'ai pas d'espèce à statut précaire particulier, là, mais on a les chauves-souris migratrices, donc la chauve-souris grise, entre autres, là, qui est favorisée par la connectivité des aires protégées, puis sinon, une autre espèce, là, qui se trouve à être aussi favorisée, c'est la martre qui est un *animaux* à fourrure .

L'autre point que je voulais apporter comme précision, c'est au niveau de la sédimentation dans les frayères, c'est le Règlement sur les habitats fauniques, là, qui va s'appliquer dans les réserves de biodiversité parce que c'est en territoire public. Ce règlement-là réfère au Règlement sur l'aménagement durable des forêts, pour tout ce qui est les normes à respecter pour l'entretien des routes, la réfection de ponts, ponceaux. Donc, on ne croit pas qu'il va y avoir de problème particulier de sédimentation dans les frayères, puis jusqu'à ce jour, on n'a pas d'indications qu'il y a des problèmes particuliers, là, dans les territoires visés par la consultation publique.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Et je vais terminer avec le troisième point, c'était au niveau de la durée moyenne, là, du traitement des plaintes reliées aux permis de bois de chauffage. Dans le fond, il n'y a pas de délai moyen comme tel, là, ça peut être très variable. Dans le cas où on peut intervenir sur-le-champ, lorsque l'intervention est en cours, ça peut aller très rapidement, sinon le dossier peut être confié à un enquêteur du ministère. Donc, dépendamment de la complexité de la situation, la durée va être variable en fonction des indices, des preuves, là, qui sont présentes sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Du côté du Forestier en chef?

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Je n'avais pas de question avec complément.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Et, enfin, du côté du MERN?

Mme FLAVIE ARMAND :

Oui. J'ai obtenu un complément d'information, là, du secteur des mines à l'effet que le potentiel minier est moyen à l'échelle de la Mauricie. Donc, on a actuellement sur le territoire une petite exploitation de mica, soit la mine du lac Letondal qui est située près du réservoir Gouin, mais il n'y en a pas d'autres, là, sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PAR LA COMMISSION**

LA COMMISSAIRE :

Une des questions qu'on se posait, c'est la fréquence de la mise à jour du portrait, dans le fond, du portrait écologique des réserves. Est-ce que, une fois... bon, là, on a compris qu'on fait les inventaires avant d'octroyer son statut permanent, pour être capable de faire tous les travaux liés au plan de conservation, mais après, est-ce qu'il y a une mise à jour qui se fait du portrait en... aux 10 ans, ou je ne sais pas, là, c'est quoi la norme pour les réserves de biodiversité et aquatiques?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi la question, désolé.

LA COMMISSAIRE :

Je parle de la récurrence de faire le portrait de la réserve, donc la collecte de données sur le terrain, est-ce qu'il y a une récurrence, une mise à jour, là?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il y a... en fait, oui, il y a un inventaire qui doit se faire avant la création des différents territoires,

mais il n'y a pas de paramètres établis à savoir quelle est la récurrence qui doit se faire au niveau de la mise à jour de ces informations-là au cours des années. Par contre, ce qu'on aimerait instaurer au sein des réserves, c'est d'avoir un certain... avoir un suivi de la biodiversité pour certains de ces territoires-là.

LA COMMISSAIRE :

Puis pour le suivi, étant donné qu'il y a plusieurs types de réserves, là, ou en tout cas d'aires protégées dans une même aire protégée, est-ce que c'est un seul des ministères qui se charge de ça ou chacun se charge de son propre suivi? Comment... Ce serait quoi la vision de ça, surtout pour celles qui ont de multiples... multiples réserves?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Le suivi qui serait préconisé, ça risque fort d'être un suivi standardisé qu'on est en train de travailler entre ministères présentement, donc où la collaboration du MFFP est également sollicitée.

LE PRÉSIDENT :

Ma question est au MERN. Tout à l'heure, on a mentionné -- vous avez mentionné également le plan d'affectation du territoire public, là, pour la Mauricie. Bon, selon ce que j'ai noté ici, le plan date de 2012 et il semble que la dernière mise à jour datait de 2016. Par exemple, on sait qu'il y a des réserves, des nouvelles réserves projetées qui ont été annoncées en 2017. Simplement pour savoir, pour le plan d'affectation du territoire public de la Mauricie, ça serait quand la prochaine mise à jour?

Mme FLAVIE ARMAND :

Nous sommes présentement dans la réalisation de la mise à jour, donc le document final de mise à jour, là, comprendra les modifications présentées, là, pour les 13 projets.

LE PRÉSIDENT :

Ce serait donc assez prochainement? Dans combien de mois?

Mme FLAVIE ARMAND :

Dans la prochaine année...

LE PRÉSIDENT :

Dans le courant de l'année?

Mme FLAVIE ARMAND :

... la sortie du document, oui, au courant de la prochaine année.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on peut dire 2019, une prochaine mise à jour?

Mme FLAVIE ARMAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'ici la fin. Parfait, merci.

LA COMMISSAIRE :

Dans votre document, on parle de : « Favoriser l'acquisition et la diffusion des connaissances sur le patrimoine naturel. » Je m'intéressais surtout à la diffusion, on a parlé quand même de l'acquisition, mais est-ce qu'il y a un objectif de diffuser la connaissance au grand public ou on parle plutôt de diffuser la connaissance à l'interne?

Dans votre document, vous parlez de : « Favoriser l'acquisition et la diffusion des connaissances... »

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui, juste le dernier petit bout que je n'avais pas compris. Diffuser la connaissance à?

LA COMMISSAIRE :

Oui, au plus grand -- au public...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui?

LA COMMISSAIRE :

... ou bien c'est plus une diffusion de connaissances pour la gestion de la... à l'interne, dans le fond, là, de la réserve? Est-ce qu'il y a une mission de diffusion de la connaissance au grand public?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Non, pour le moment, il n'y a pas rien d'arrêté en matière de diffusion, comment on souhaite le faire, si on souhaite que ça soit de la vulgarisation qui soit faite ou si on souhaite plus que ça soit des projets scientifiques ad hoc qui soient destinés à un public davantage scientifique également.

LA COMMISSAIRE :

Mais il y a quand même un objectif derrière la réserve de biodiversité d'éducation populaire, c'est ce que je comprends?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Acquisition de connaissances et éducation également, au travers l'ensemble des aires protégées au Québec.

LA COMMISSAIRE :

Puis l'autre élément dans la même phrase, c'est que ça dit : « patrimoine naturel », mais tout à l'heure on parlait quand même de critères socioculturels, donc est-ce qu'il y a aussi acquisition et diffusion des connaissances sur le patrimoine culturel?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il y a... je n'ai pas mémoire qu'il y ait eu énormément d'éléments en ce sens-là, mais ça irait de soi que cet élément-là devrait être favorisé, au même titre que les connaissances écologiques.

LA COMMISSAIRE :

Donc, la protection environnementale, mais au sens large, là, donc incluant la culture?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Encore de votre côté, on parle, bon, les réserves projetées, on a discuté jusqu'à maintenant, bon, de la représentativité ou même de l'efficacité. Est-ce que le ministère se penche -- parce qu'on entend souvent parler des services écologiques -- dans le cas des réserves de biodiversité, Mauricie ou en général, est-ce que le ministère s'est attardé à définir quels étaient les services écologiques que ces réserves-là pouvaient rendre?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je vous dirais que oui, on y a réfléchi. On essaie de voir les différentes possibilités, comment on pourrait établir ces services écologiques là, comment on pourrait les chiffrer sur le territoire. Il y a différentes idées qui ont été avancées. Ce qu'on souhaiterait avoir, c'est d'ici, si ma mémoire... au cours des trois prochaines années, qu'on ait complété, qu'on ait au moins un document nous permettant d'établir quels sont les services écologiques qui peuvent être livrés par ces territoires-là. C'est une donnée dont on... qu'on n'a pas présentement et puis qui mériterait d'être mise en valeur également.

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que c'est une question qui n'est pas toujours facile à répondre, parce que j'ai déjà eu des discussions assez corsées, par exemple, sur les notions comme la capacité autoépuration d'un cours d'eau, c'est-à-dire on met de la pollution dedans puis on regarde ça prend combien de centaines de mètres de rivière. C'est toujours délicat dans certains cas à définir, mais si vous me dites que vous allez essayer de faire l'exercice, mais à date, je n'ai jamais réussi à avoir de... disons, de documents débattus qui... pas susceptibles de faire l'objet des fois de, justement, de discussions corsées ou même de controverses. Mais êtes-vous relativement avancés ou vous avez juste commencé à en discuter?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Non, c'est un exercice qui est, comme vous dites, de taille. Il y a quelques études qui se sont faites là-dessus, par contre, d'avoir des éléments concrets pour un territoire, c'est une autre paire de manches. On avait eu une courte présentation qui nous avait été faite pour la réserve de biodiversité Uapishka. Il y avait différents aspects intéressants qui avaient été amenés pour ce territoire-là. Par contre, ça mériterait d'être poussé davantage pour pouvoir faire des petits au sein des différents territoires.

LE PRÉSIDENT :

On espère que vous pourrez publier ça, qu'on... une fois que votre réflexion aura été faite, qu'on puisse le regarder, effectivement. Mais c'est difficile de trouver un fil conducteur, il y a tellement d'approches différentes, ça dépend qui fait la nomenclature des services écologiques, là, on obtient différentes réponses pour un même milieu, hein, ça fait que c'est un peu ça le défi. Mais je me demandais si vous aviez essayé -- tenté l'exercice pour les réserves de biodiversité.

Ça fait que je vous remercie.

Dans le cas de... on a parlé un peu de vos projets d'inventaires, hein, on sait qu'on a des mentions que des données peuvent être collectées notamment au niveau des prélèvements fauniques par les chasseurs, même les pêcheurs, mais du côté des espèces qui sont, hein, qui ne sont pas chassées, qui ne sont pas trappées ou pêchées, est-ce que vous prévoyez néanmoins réussir à faire des inventaires sur ces espèces-là qui ne sont pas d'intérêt direct pour le prélèvement?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il n'y a rien qui est prévu de notre côté à cet effet-là. Le MFFP ramasse à l'occasion des données fauniques; Environnement Canada va en ramasser également pour les oiseaux migrateurs. De notre côté, lorsqu'il y aura un suivi, ça va être plus un suivi systématique sur certaines catégories d'espèces qui vont permettre de représenter la diversité biologique d'un milieu donné.

LE PRÉSIDENT :

Et pas nécessairement parce qu'elles auront été... elles sont d'intérêt pour les chasseurs et les pêcheurs, c'est ça.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Pas nécessairement, non.

LE PRÉSIDENT :

Ça va être des espèces ciblées, là? O.K.

M. FRANCIS BOUCHARD :

On parle de suivi de la biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Du côté du MFFP, est-ce que vous pouvez en dire plus sur des inventaires éventuels sur des espèces qui ne sont pas d'intérêt faunique pour les prélèvements?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Je n'ai pas rien à ajouter, là, sur des espèces autres que celles destinées aux prélèvements. Par contre, je peux peut-être amener un élément d'information, là, sur aussi la... sans que ce soit des inventaires réalisés par les gens du ministère. Dans le contexte, là, de la certification forestière, il existe des fiches de signalement, donc les intervenants qui sont sur le territoire, qui observent des espèces à statut précaire ou pas, peuvent utiliser ces fiches-là pour en informer le ministère.

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, disons le carcajou -- d'ailleurs, il y en a un qui s'est sauvé du zoo de Saint-Félicien dernièrement -- mais c'est un animal que des fois...

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... j'essaie de voir des données, puis les gens, des fois ça fait des années qu'ils n'ont pas vu un carcajou dans telle région, mais les gens sont convaincus qu'il y en a encore. C'est un animal assez furtif, là. Donc, ce serait... Donc, vous faites remplir des... vous demandez à des gens de remplir des fiches quand ils voient des animaux comme ça?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Toujours une petite question au MFFP encore, question à la marge. On a vu dans un article de journal, là -- je n'ai plus la référence de l'article exact -- mais le ministère aurait récemment démantelé un réseau de braconnage en Mauricie. Est-ce que le ministère prévoit mettre de l'emphase, à ce

moment-là, pour surveiller le braconnage dans les aires protégées, ou si en général ça va être la même chose pour tout le territoire de la Mauricie?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

C'est une bonne question. Je pourrai aller chercher de l'information puis y revenir, là. À ma connaissance, il n'y avait pas jusqu'à maintenant d'intention spécifique, là, mais je peux... je vais aller confirmer l'information et vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

C'était simplement pour savoir si c'est tolérance... donc, tolérance zéro dans l'ensemble de la Mauricie, puis on se promène sur le territoire puis on demande la collaboration des gens, ou prévoyez-vous faire des choses spécifiques aux aires protégées, oui ou non.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

C'est sûr que du côté de toute la question du braconnage, là, ça relève de la protection de la faune, qui est une direction, là, qui n'est pas reliée directement au ministère... bien, en tout cas, au volet faune, conservation, mise en valeur, là, c'est un... donc, je devrais vérifier avec ces personnes-là à savoir s'ils ont... avec la protection de la faune, à savoir s'ils ont des intentions particulières au niveau des territoires visés par les réserves de biodiversité, mais c'est certain que, de façon générale, en territoire public, il y a des efforts qui sont mis à ce niveau-là puis il y a différentes opérations qui sont faites, là, dans le courant de l'année.

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que la question est un peu théorique, parce qu'habituellement les espèces braconnées, c'est des espèces qui se promènent sur le territoire, là, donc aires protégées ou pas, elles s'en vont sur le territoire...

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... donc elles peuvent être chassées... elles peuvent avoir passé deux mois dans l'aire protégée puis elles peuvent s'être fait tuer à l'extérieur.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est simplement pour le savoir, là. Mais je comprends que le braconnage, les animaux ils se promènent sur le territoire, mais c'est tout simplement pour avoir une précision.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Peut-être un élément de précision sur ce point-là. Avec la Direction générale de la protection de la faune, de leur côté, ils sont... ils vont appliquer les règlements qui incombent à leur ministère directement, donc la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Comme faire respecter les limites du territoire, ça va être appliqué par les gens de chez nous et non pas par les agents de protection de la faune, à moins d'avoir une entente spécifique avec notre ministère, ce qui est arrivé par le passé, mais il faut vraiment une entente spécifique. Donc, eux autres vont appliquer, oui, les lois qui leur incombent à l'intérieur des territoires, mais ça va être en vertu de la chasse, de la pêche, des espèces menacées qu'ils vont avoir du côté de la faune, essentiellement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est vrai, vous avez raison. Je me souviens en 2012 de ce point spécifiquement là, qu'il y avait des possibilités d'ententes entre le ministère puis des agents de conservation de la faune. Ah, ça vient de me revenir. Je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

Je voulais revenir sur... vous avez mentionné le fait que les aires protégées sont évidemment une manière de lutter contre les changements climatiques, mais il y a aussi le fait que les changements climatiques viennent perturber plusieurs habitats et comment les habitats entre eux peuvent aussi se nuire ou s'aider. Donc, la question c'est : avec ces changements climatiques là, est-ce que la politique demeure de laisser la réserve de biodiversité s'adapter aux changements climatiques ou c'est plutôt de peut-être intervenir s'il y a des espèces qui sont encore plus en danger à cause du changement climatique? Je ne sais pas si vous me suivez? C'est un peu comme : il y a des perturbations, mais est-ce qu'on laisse aller parce que c'est un lieu de recherche et de compréhension ou on intervient parce que certaines espèces, elles ont... elles sont encore plus en danger? Une thématique qu'on avait eue, d'ailleurs, sur les réserves écologiques, mais je me demandais si la réserve...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... de biodiversité avait aussi la même -- le même principe.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Ça serait le même principe. La question est excellente. On n'a pas poussé ça très loin, mais au réflexe, ce serait le même principe, sauf s'il y a des mesures de conservation qui sont identifiées clairement pour certaines espèces. Par exemple, si l'objectif c'est de protéger une espèce X qui serait menacée, oui, il pourrait y avoir peut-être certaines interventions pour permettre de protéger cette espèce-là qui est clairement identifiée à l'intérieur du plan de conservation, puis sinon ça serait plus une approche du laisser-aller.

LA COMMISSAIRE :

Le seuil, oui. Puis s'il y a de l'abondance, bien comme il y a de la chasse, de la pêche, je veux dire, il y a quand même un contrôle de la population qui peut se faire au niveau de chasse, pêche et trappage, donc il y a plus de flexibilité?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui, il y a beaucoup plus de flexibilité que dans une réserve écologique.

LA COMMISSAIRE :

Exact. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Du côté du ministère de la Faune, il y a... dans le document de consultation du ministère, il y a un terme qui est utilisé, ce sont des « territoires fauniques structurés ». Qu'est-ce qu'on... d'après vous, qu'est-ce qu'on entend exactement ici? Peut-être que le ministère pourra répondre aussi en complément. Qu'est-ce qu'on entend par « territoires fauniques structurés », exactement? Est-ce que c'est des zecs ou des zones de chasse, des pourvoiries ou?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui, les territoires fauniques structurés sont les zecs, là, qu'on appelle plus précisément les zones d'exploitation contrôlées. On a également les pourvoies, avec droits exclusifs ou sans droits exclusifs, puis on peut aussi retrouver les réserves fauniques et les aires fauniques communautaires.

LE PRÉSIDENT :

Il y avait un autre terme qui était utilisé, c'était des « droits fauniques » ou « l'attribution de droits fauniques ». C'est quoi, ça, des... Est-ce que ça concerne par exemple des permis ou si ça concerne, là, comme par exemple les pourvoies à droits exclusifs? C'est quoi ce concept-là « attribution de droits fauniques »?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Les droits fauniques, ça dépend, là, de... Dans quelle partie du document que vous référez?

LE PRÉSIDENT :

Ce serait à la page 102, là, j'essayais de le retrouver tout à l'heure... « Activités... » Parce que ça dit : « Principaux éléments du Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques »... « Droits d'occupation »...

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Peut-être que les gens du ministère de l'Environnement...

LE PRÉSIDENT :

Qui ont écrit le document.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

... qui ont produit le document peuvent...

LE PRÉSIDENT :

Oui, le concept d'attribution des droits fauniques, c'est supposé être à l'intérieur de ce document-là. Si ce n'est pas à la page 102, ça peut être une page après. Je vais essayer de le retrouver.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, c'est en haut de la page 102.

LE PRÉSIDENT :

C'était en haut complètement. C'est ça, je regardais plus loin.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Mais, effectivement, c'est un terme général, là, qui... on fait référence, là, aux droits qui sont donnés à une entreprise d'exploiter la faune sous le nom de « zone d'exploitation contrôlée X ». C'est un nom générique, là, mais comme les réserves fauniques, la Sépaq va octroyer un droit d'exploiter la faune.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on pensait de prime abord, mais on a dit : on va poser la question voir si ce n'est pas pour des permis, O.K., de chasse, par exemple.

LA COMMISSAIRE :

Bon, j'ai une question très spécifique sur la réserve Judith-De Brésoles. En fait, je me demandais : c'est quoi l'avantage d'enclaver une réserve écologique? Bien, dans le fond, d'ajouter des réserves de biodiversité autour de la réserve écologique? Vous m'avez quand même mentionné, là, que c'était aussi un désir du milieu, là, d'y avoir accès.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Mais ça va rendre -- mais ça ne va pas avoir des impacts potentiels de fréquentation de la réserve écologique parce que ça va être difficile de, pour le citoyen, de vraiment savoir où la ligne se démarque, à moins que ce soit déjà très bien signalisé, là, mais disons qu'a priori on regardait puis on trouvait que les bandes étaient minces puis on se demandait comment ça allait bien cohabiter, ces deux zones-là, mais qui n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, en fait, les réserves écologiques sont assez bien délimitées, là, il y a des pancartes beaucoup aussi au niveau des réserves fauniques; éventuellement aussi on aura des pancartes pour les réserves de biodiversité, là, quand elles vont être avec un statut permanent. Puis le fait de mettre une réserve de biodiversité de chaque côté, c'est simplement que ça fait un territoire protégé qui est beaucoup plus imposant, là. Puis même si dans ce cas-là il demeure qu'il y a un sentier, là, de motoneige qui coupe quand même... il y a quand même un élément de fragmentation de l'écosystème, mais, c'est ça, c'est une meilleure protection de la réserve écologique.

Puis c'est un projet qui vient d'une proposition du projet Triade, c'est un projet... Il y avait aussi des forêts à haute valeur de conservation dans ce secteur-là, ça fait que, donc, c'est les gens du groupe de travail, là, sur les aires protégées de la Mauricie qui suggéraient... qui ont proposé ce... puis nous, bien, on trouvait que c'était intéressant de bonifier une aire protégée. C'était un des objectifs du travail, hein, c'était créer de nouvelles aires protégées puis agrandir celles qui existent, puis dans ce cas-là, c'était bonifier une aire protégée existante. On ne l'a pas agrandie, mais on a mis une aire protégée par-dessus, ou de chaque côté, ça fait que ça...

LA COMMISSAIRE :

Donc, ce n'était pas un désir d'accès de la population, c'est plus de protéger la forêt...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... puis ça donne une espèce de meilleure protection des zones tampons, là, ou adjacentes, de chaque côté?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui oui. Bien, en fait, les aires protégées au départ, ce n'est pas tant pour faire du développement récréatif, là. Il y en a qui... dans les réserves de biodiversité, il y en a beaucoup qui avaient déjà du développement récréatif puis on l'accepte, là, puis c'est compatible, mais quand il n'y en a pas, de développement récréatif, l'objectif n'est pas d'en faire absolument. Ceci dit, il peut y avoir des intérêts pour en faire, là, puis on va étudier avec les... localement, les gens peuvent être intéressés à en faire, mais ce n'est pas... on ne fait pas la promotion de ça parce que l'objectif, c'est vraiment d'essayer de protéger les écosystèmes de la façon la plus intègre possible puis le moins modifié possible.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Toujours dans le document de consultation, à la page 104, là -- cette fois-ci, je suis allé chercher l'endroit d'avance -- vous faites allusion, dans la section 5.13.5, aux : « Dispositions législatives et réglementaires », vous faites allusion à de la réglementation fédérale, dont la législation et la réglementation sur les pêches, qui semble être la principale -- il peut y avoir, je ne sais pas, aussi peut-être d'autres lois fédérales ou réglementations fédérales qui s'appliquent -- mais le point principal c'est, dans ce cas-ci : est-ce que vous avez tenu des consultations avec le gouvernement fédéral en fonction de certaines lois fédérales, ça peut être la loi sur les oiseaux migrateurs, des choses comme ça? Spécifiquement avec le fédéral?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il n'y a pas eu d'échanges nécessairement qui ont été faits avec le gouvernement fédéral là-dessus. Puis je ne crois pas qu'en Mauricie... ailleurs, oui, mais au niveau de l'acquisition de connaissances en matière d'oiseaux migrateurs, André, est-ce que le fédéral avait travaillé avec nous?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Non.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Donc, pas pour la Mauricie.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Pas pour la Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

O.K., très bien. Donc, vous n'avez pas fait de consultations, mais du côté des lois fédérales, vous faites quoi avec ces lois-là, à ce moment-là? C'est sûr que la Loi sur les pêches, bon, il y a certaines... dans l'habitat du poisson, le ministère de la Faune intervient dans le cas des rivières, là, mais fondamentalement, est-ce que c'est simplement une mention qui a été faite ici ou il y a des suivis qui vont se faire en fonction de lois fédérales aussi?

Parce que dans votre paragraphe qui est ici, il y a beaucoup d'éléments, là, au milieu du paragraphe, parce qu'on mentionnait des « lois et règlements fédéraux applicables », au pluriel.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui. Je ne crois pas que dans le contexte des aires protégées en Mauricie il y ait une consultation fédérale quelconque à faire, mais si vous me le permettez, ou si vous nous le permettez, on va faire une validation afin de vous confirmer le tout.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, puis est-ce qu'il y aurait des préoccupations au regard de ces lois-là, Loi sur les pêches, ou...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui, tout dépendant de qu'est-ce qu'il y a comme type de territoire, là, on sait qu'il y a le parc national de la Mauricie, là, mais outre ça...

LE PRÉSIDENT :

Outre ça.

M. FRANCIS BOUCHARD :

... ça sera à valider.

LE PRÉSIDENT :

Parce que la suite du paragraphe, bien, elle ne s'applique pas parce qu'elle fait une mention sur les... « la Loi sur les droits de chasse et pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec », donc on n'est pas dans cette situation-là. Ça, ça pourrait être plus compréhensible, parce qu'il y a beaucoup de lois qui ont été adoptées, autant par le gouvernement du Canada que le gouvernement du Québec, quand il y a eu la convention de la Baie-James, là, il y a des dizaines de lois qui ont été créées avec des obligations ou des engagements spécifiques, mais ici, il était plutôt général, c'est pour ça que je vous posais la question concernant la situation fédérale.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Effectivement, il y a des enjeux de territoire, des fois, à certains endroits où il peut y avoir des

territoires...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, s'il y a des enjeux, oui.

M. FRANCIS BOUCHARD :

... qui sont directement fédéraux, donc c'est pour ça que je souhaiterais faire une validation pour la région de la Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est peut-être un aspect général, t'sais, peut-être dans vos textes, qui est générique à tous les documents de consultation, mais c'est pour ça que je vous... Mais spécifiquement pour la Mauricie, est-ce qu'il y a quelque chose de spécial.

LA COMMISSAIRE :

Moi, je me posais la question : il y a deux réserves qui ont beaucoup d'eau, dans le fond, qui auraient pu aussi être une réserve aquatique, peut-être, là, je ne sais pas c'est quoi votre critère, bon, évidemment, celle du Lac-Oskélanéo qui a beaucoup d'eau puis les Îles-du-Réservoir-Gouin, donc qu'est-ce qui fait qu'on choisit une réserve aquatique versus biodiversité, plus terrestre, là?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, en fait, c'est un petit peu arbitraire, là, pour l'instant, puis on a actuellement une définition de réserve aquatique qui est un peu particulière puis qu'on va probablement corriger, là, dans les prochaines années, mais jusqu'à maintenant, on a utilisé ça... en fait, c'est simplement, disons, l'emphase qu'on souhaite mettre. Par exemple, si on a la réserve aquatique de la Rivière-Croche, bon, bien, c'est vraiment la rivière qu'on essaie de... t'sais, puis il y a du milieu terrestre, il y a même en superficie davantage de milieu terrestre que le milieu aquatique, mais l'emphase est mise là-dessus, puis on a protégé, d'ailleurs, pas très large autour de la rivière, mais au moins on a les premiers versants, là, de la rivière, donc on protège les apports immédiats de...

Donc, c'est simplement, disons, le *focus* est mis... puis c'est totalement arbitraire. Dans certains cas, on pourrait mettre un nom ou l'autre, ça ne changerait rien. La réglementation est pratiquement similaire, sauf que dans les réserves aquatiques, là, il y a un article supplémentaire dans la loi qui dit qu'on doit prendre soin, là, du milieu aquatique davantage, là, dans une réserve aquatique, puis... mais à part de ça, tout est similaire.

Effectivement, on a des projets de réserves aquatiques là où il y a beaucoup de lacs. Par exemple, au Bas-Saint-Laurent on a un projet, là, qu'on aimerait concrétiser en réserve aquatique, puis ce n'est pas une rivière, mais c'est beaucoup d'eau. Puis dans le cas de Lac-Oskélanéo, il y a effectivement beaucoup d'eau aussi. C'est ça, ça dépend un peu, là, de... t'sais, c'est un choix...

LA COMMISSAIRE :

Mais c'est le même niveau de protection?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Ce n'est juste pas le même *focus*, là, disons. Mais pour les îles Gouin, est-ce que ça aurait pu être un... plus de protection de l'eau ou on a la même contrainte que, parce que c'est un réservoir, on ne peut pas le protéger?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, le réservoir n'est pas protégé, il ne fait pas partie de l'aire protégée, c'est seulement les îles. Alors, on n'a pas... il n'y a presque pas d'eau, là, dans la réserve de biodiversité des Îles-du-Réservoir-Gouin, c'est...

LA COMMISSAIRE :

Non, mais est-ce qu'il aurait pu ajouter... est-ce que vous aviez le droit de rajouter, pour avoir une meilleure zone?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

On aurait pu prendre des portions d'eau, mais c'est un réservoir hydroélectrique, donc la même chose, là, comme...

LA COMMISSAIRE :

Donc, on n'a pas... vous ne pouvez pas...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

... la Rivière-aux-Rats, on n'a pas pris -- pas la Rivière-aux-Rats, mais le lac Normand pour Tousignant, c'était un réservoir de... hydroélectrique, donc c'est de... c'est une exploitation...

LA COMMISSAIRE :

Je comprends.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

... industrielle du milieu naturel, puis ça, ce n'est pas compatible avec la définition d'une aire protégée, ça fait que...

LA COMMISSAIRE :

Puis pourquoi ne pas en protéger plus, d'îles? Est-ce que c'était des contraintes de possession privée ou?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, on a...

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y en avait d'autres qui étaient des terres de la Couronne?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

D'abord, il y a la dimension des îles; on a essayé de prendre les plus grosses îles, là. C'est sûr que des... Puis il faut voir que protéger une toute petite île, là, de... parce qu'il y en avait beaucoup beaucoup, là, des petits... des fois, on voit autour d'une île principale des petits îlots, on aurait pu aller très loin là-dedans, là, mais ça n'aurait pas donné grand-chose en termes de conservation. Ça fait qu'on a discuté, là, à l'intérieur du groupe de travail, puis nous, on était prêt à y aller avec les grosses îles. En fait, notre ministère, on n'était pas intéressé, là, par des très petites îles, puis on était prêt à y aller -- aller de l'avant avec des îles de bonne dimension, là, qu'au moins... puis qui ont aussi un peu de relief, hein, parce que des fois... des fois, c'est des îles qui ne sont presque pas des îles, là, parce qu'il n'y a tellement pas d'altitude que, parfois, l'île est presque complètement submergée. Puis la limite, surtout que la limite, là, de ce territoire-là, ça va être probablement la limite maximale, là, du réservoir, en période de crues, alors là, ça monte assez haut, ça peut monter assez haut, ce qui fait que les îles

qu'on voit quand on y va en plein été ou à l'automne, ce n'est pas nécessairement les îles qu'on voit quand on y va au printemps, là, où l'eau est... il y a un coup d'eau, puis là, les îles sont... la moitié de l'île n'est plus là. Ça fait que, en réalité, la dimension de ces aires protégées là est très approximative parce que... puis la superficie aussi qu'on a calculée est approximative parce qu'on ne sait pas vraiment, là, qu'est-ce qui va être... qu'est-ce qui va rester, là, dans les périodes de fortes crues.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça, tout à l'heure -- là, j'ai retrouvé la référence -- tout à l'heure, je parlais des activités d'Hydro-Québec, cet après-midi, c'est dans les « Activités permises », c'est marqué :

« Les activités d'Hydro-Québec déjà visées par la Loi sur la qualité de l'environnement, particulièrement dans le cadre de l'exécution de travaux préliminaires ou d'études requises lors d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et visant le transport et la distribution d'électricité [...] »

Mais le transport étant une des lignes qui vont transporter des productions d'une région à l'autre. Puis c'est bien marqué, après ça, c'est : « et la distribution d'électricité, ou effectuer dans le cadre des activités normales d'entretien et de... », mais il y a une virgule « ou », ce qui fait que quand on lit la première partie de la phrase, ça veut dire... on comprend, dans « Activités permises », ça serait, exemple, une activité d'avant-projet d'Hydro-Québec pour une ligne de transport serait autorisée de faire des études à l'intérieur d'une réserve de biodiversité, hein? Parce que c'est marqué dans 5.13.1 : « Activités permises », c'était ça la question de cet après-midi. Pour l'éclaircir, parce que...

M. FRANCIS BOUCHARD :

On prend en note pour éclaircir le tout.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça, exemple, transport des grands projets, t'sais...

M. FRANCIS BOUCHARD :

On vérifie s'il a été bien écrit ou si la compréhension est... ça laisse place à interprétation.

LE PRÉSIDENT :

Parce que là, on a vraiment le mot « transport », c'est ça.

J'avais une autre question, toujours dans la page 102, mais là, je...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Pardon, peut-être juste avoir la page puis le...

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est à la page... exactement, c'est à la page 103, dans la section 5.13.1.

Toujours dans le même secteur, dans la page 102 -- mais là, je ne retrouve pas la référence exactement, mais je vais m'essayer quand même -- je vais peut-être commencer... je vais commencer avec vous, mais après ça, on pourra aller vers le ministère, avec le... vers le MFFP. Il existe un programme de maintien à l'accessibilité aux terres du domaine de l'État pour... aux terres qui sont à vocations faunique et multiresource. Il y a également un partenariat financier pour la restauration des traverses de cours d'eau; on a déjà parlé de certains chemins forestiers. Êtes-vous au fait de ces deux programmes-là? Je pourrais aller du côté du MFFP.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui, on avait posé quelques questions au MFFP, ils vont être plus à l'aise que nous à répondre à ce programme-là.

LE PRÉSIDENT :

Madame Côté, est-ce que vous êtes au fait de ces -- de ce programme de maintien de l'accessibilité et aussi le partenariat financier pour la restauration des traverses de cours d'eau?

Puis je ne suis pas certain que tout va nécessairement relever du MFFP, il peut y avoir des parties qui relèvent du MERN aussi, là, notamment dans le partenariat financier pour la restauration des traverses de cours d'eau, ça concerne les chemins. Puis j'essaie de retrouver à la page... on avait mis « Référence page 102 », mais je ne retrouve pas la mention exacte du programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État. Mais, l'idée, c'est que ça fait partie des activités, là, par exemple, notamment les activités permises, là, pour les infrastructures présentes, entre autres, là, pour les... les chemins.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Moi, du côté du ministère des Forêts, il existe le Programme d'aménagement durable des forêts, qui permet, entre autres, là, de faire... de financer des travaux d'amélioration et de réfection de chemins. Le Programme d'aménagement durable des forêts est délégué -- la gestion est déléguée aux MRC, donc la gestion des sommes consenties se fait par les MRC. Donc, il y a une possibilité, effectivement, là, de couvrir les frais de ces travaux-là.

Par contre, il faut noter que les projets doivent être priorisés par les MRC, donc... et les... c'est eux qui vont octroyer -- qui vont décider les montants qui vont être octroyés à chacun des projets. Annuellement, la MRC délégataire désignée fait un appel de projets et reçoit des... ce genre de demandes là de la part de zecs ou de pourvoiries. Dans le fond, tout... t'sais, on parle de chemins multi-usages, là, qui sont... dont les travaux visés, en dehors que ceux liés à la récolte forestière, sont admissibles.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on sait du côté du MERN, il peut en dire plus aussi, c'est que les chemins forestiers, beaucoup ont été repris, ces chemins-là, par le MERN, si je ne m'abuse, madame Armand, en milieu forestier? Il y a plusieurs de ces chemins-là maintenant, je pense, qui sont gérés par le ministère?

Mme FLAVIE ARMAND :

À ma connaissance, les chemins forestiers relèvent du MFFP.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, pour... plus pour les chemins forestiers, puis ça peut être des chemins multiressources, que je me souviens...

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

... ça touche à ce moment-là autant des accès vers des centres -- des points de villégiature que de l'exploitation forestière, là.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui. Les chemins multiusages en milieu forestier relèvent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

LE PRÉSIDENT :

C'est de vous que ça relève?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

J'avais dans la tête c'est le territoire. O.K., c'est vraiment seulement vous? O.K.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui. Auparavant, effectivement, ça relevait... c'était plus lié au niveau de la gestion des terres publiques, là, mais il y a eu un changement de responsabilités à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Maintenant, du côté du ministère, dans les aires protégées, là, donc il existe des programmes, les MRC, bien entendu, peuvent décider, bon, de dire : « On va entretenir des chemins plutôt que d'autres », mais de votre côté, une fois que... quand vous regardez une aire protégée, il y a déjà un réseau routier, est-ce que vous avez regardé ou vous allez regarder : est-ce qu'il y a des chemins qui apparaissent, de toute évidence, excédentaires et qu'il serait souhaitable de fermer, et dans ce cas-là, est-ce que vous prévoyez à ce moment-là discuter avec les MRC pour dire : « Voici les chemins que vous devriez prioriser pour l'entretien, et les autres, laissez-les à l'abandon parce qu'ils ne sont pas... ils sont en double », disons?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Dans les réserves de biodiversité, pour le moment, on n'envisage pas de fermeture de chemin de quelque façon que ce soit, là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous allez laisser les MRC encore, les chemins existants, de décider de leur entretien?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Ça va rester sous les juridictions actuelles.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Petite question : les camps de trappe, de piégeage, là, on ne les voit jamais sur la cartographie, est-ce qu'il y a une raison? C'était difficile à localiser, est-ce que... Pourquoi ils n'ont pas été cartographiés?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Je dirais qu'on... c'est pour enlever cette couche d'information là, là. Ça donne de l'information... On identifie qu'il y a des zones de trappe, là, des... puis on les avait mis au Lac-Saint-Jean et on les avait illustrées, là; dans le cas de la Mauricie, on ne l'a pas fait. C'est un choix, là, de... Vous...

LE PRÉSIDENT :

Choix éditorial.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Pensez-vous qu'on a besoin de cette information-là? Parce qu'on peut aussi le...

LE PRÉSIDENT :

Je ne le sais pas encore. On a... comme j'avais dit hier, on a des petites questions de précision : « Ah, il y a telle affaire, ça... » Comme des fois il y a des barrages, ça nous intéresse peut-être un peu plus. On va regarder entre nous, on va discuter entre nous autres, voir si : on a-tu besoin d'aller...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

... jusqu'à quel niveau de détail on a besoin d'avoir dans les cartes. Mais c'est sûr qu'on vous envoie des petites demandes de précision, comme : « Hey, tel barrage, il est où? », des choses comme ça, là. On va voir si on a besoin des lots de piégeage.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

On va discuter de ça entre nous.

Concernant la réserve de biodiversité de Grandes-Piles, je me souviens qu'on a parlé du lac Roberge, je crois, hier soir, vous dites :

« Une attention particulière devrait être portée au secteur du lac Roberge, dont l'environnement immédiat a subi certaines dégradations au cours des années. »

Concrètement, donc... donc, c'est quoi la définition de « attention particulière »?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

La définition de?

LE PRÉSIDENT :

Dans ce cas-ci, c'est quoi... qu'est-ce que vous entendez par « attention particulière »?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, justement, on veut... on s'attend à ce que la Municipalité de Grandes-Piles qui... puis la MRC aussi de Mékinac, là, qui ont vu ce problème-là fassent des propositions pour comment on va traiter le... C'est parce que c'est.. en fait, c'est un lac qui est à proximité d'une route asphaltée importante...

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est ça.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

... ça fait qu'il est très accessible, puis il y a des gens qui ont... qui se sont installés un peu, là, de façon illégale, là, ils ont installé des roulottes, et cetera, puis ils ont comme occupé le territoire, puis il n'y avait pas de... il n'y avait pas les installations sanitaires, tout ça, ça fait que... mais il a fallu qu'on intervienne avec un Centre de contrôle environnemental qui fait la surveillance des territoires, pour nous, puis donc... puis on est intervenu avec les deux autres ministères aussi, là, avec le ministère d'Énergie, Ressources et le ministère des Forêts. Et même, à un moment donné, la Sûreté du Québec est venue, là, parce qu'il y avait des choses illégales qui se passaient à cet endroit-là.

On a bloqué donc les chemins, puis donc c'est moins accessible, mais c'est un site qui est assez beau puis qui mériterait peut-être un développement, mais on attend un peu de voir, là, comment les gens localement souhaitent qu'on s'oriente par rapport à ce territoire-là. Si on n'a aucune suggestion, là, nous, au ministère, on verra, là, comment on va... Pour l'instant, là, les accès sont bloqués; les gens peuvent y aller encore, mais c'est plus difficile, donc ils ne peuvent pas se rendre en auto. Puis il continue à y avoir du... des gens, là, qui y vont de façon un peu... en tout cas, ils utilisent le site, là, de façon un peu avec... en faisant un peu de dégradation, et cetera. Ça fait qu'il y a de l'utilisation, ça fait qu'il va falloir qu'on trouve une solution quelconque. Si on n'a pas de propositions du milieu pendant les consultations publiques, bien là, notre ministère va probablement essayer de faire sa propre proposition, là, puis on en discutera avec les intervenants quand même, mais c'est nous qui ferons la proposition à ce moment-là. Mais on s'attend, pendant les audiences, là, à... pendant les consultations, à recevoir des propositions, là, de la part de la Municipalité de Grandes-Piles puis... ou bien de la MRC de Mékinac, ou des deux, là, à ce propos-là.

LE PRÉSIDENT :

On va voir qu'est-ce qu'on va recevoir dans les prochains jours de... pour les intentions de mémoire, si l'ensemble des MRC va venir, là, donc on pourra avoir une question en réserve pour eux à ce moment-là, s'ils viennent en...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Bien, en fait, c'est un territoire qui a beaucoup de potentiel récréatif, mais il est tout petit, ça fait qu'il faut quand même faire attention, là, à trop aménager, mais c'est ça, le lac Roberge est à proximité, ça peut être un site, là... quand c'est bien aménagé, là, les gens sont... utilisent les... c'est peut-être mieux de bien canaliser les gens puis de... que de laisser, là, les... ça à l'abandon, puis là,

bien il y a toutes sortes de personnes qui viennent. Ça fait qu'il y a une solution à trouver pour une problématique qu'on a à cet endroit-là, puis...

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Du côté de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, ce que je comprends quand je regarde notamment la figure 21 qui est à la page 35, la pourvoirie de la Seigneurie est vraiment à l'intérieur, fait partie de la réserve de biodiversité?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, la pourvoirie qui est sur terres publiques, mais ils ont une propriété privée, hein, qui... Ce qui arrive, c'est que la carte qu'on a sur... pour la réserve projetée, je ne sais pas là-dessus si le privé a été enlevé, là, sur la carte qu'il y a là. Je pense que j'ai demandé à ma géographe de le -- à ma géomaticienne de l'enlever, mais sur le... officiellement, là, dans les cartes qu'il y a sur... dans le plan de conservation qui a été adopté par le gouvernement, la portion privée n'est pas visible, puis c'est comme si elle faisait partie du territoire, mais le statut ne s'applique pas en terres privées, là, il s'applique uniquement en terres publiques. Ça fait que, la superficie, là, en réalité, il faut enlever la portion privée qui appartient aux gens qui gèrent la Seigneurie-du-Triton, mais la pourvoirie, elle, sur terres publiques, là, elle est à l'intérieur complètement de la réserve.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parce que ça va être une question qu'on va vous envoyer parce que, exemple, au lac Wayagamac, on voit, partout où il y a des terrains privés, là, vous avez mis des petits ronds jaunes autour...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

On les exclut, oui.

LE PRÉSIDENT :

... et dans le cas des terrains privés de la Seigneurie, on ne sait pas exactement ils sont où. C'est une question, en disant : « Pouvez-vous nous les localiser? » Si votre cartographe les a enlevés, c'est parce qu'on va vous demander : « On peut-tu savoir où ils sont exactement à l'intérieur? » Parce qu'on s'était dit qu'ils devraient...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... selon le modèle, ils ne devraient pas être à l'intérieur de la réserve.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Non, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, ça va répondre à... parce qu'on va vous envoyer ça, là, avec nos petites demandes.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Parfait.

LA COMMISSAIRE :

On va revenir sur Grandes-Piles. Nos analystes, ils nous disent que le... justement, le plan de conservation n'interdit pas le prélèvement d'espèces floristiques et de petits fruits, tout autre produit forestier non ligneux, en utilisant un moyen mécanique. Est-ce que ces activités seront encore -- seront interdites une fois que l'aire sera protégée? Excuse-moi, je ne sais pas si j'étais assez proche du micro, là. C'est qu'elles ne seraient pas interdites en ce moment, puis on se demandait si ça allait être interdit après, ou bien... Ce n'était juste pas écrit, dans le fond, dans le plan de conservation, que c'était interdit.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Effectivement, ça va l'être quand on va adopter, là, le... La réglementation actuelle ne précise pas ça, je pense, là, mais la réglementation finale va le préciser dans le statut permanent.

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Mais, en principe, ça va être interdit comme les autres, là?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

C'est ça, merci.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Petite question sur la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant. On parle, on a le lac Normand, là, qui fait partie de -- bien, il ne fait pas partie, mais il est presque enclavé... bien, il est enclavé dans l'agrandissement proposé. Bon, il semble que le lac Normand, il y aurait une utilisation à des fins hydroélectriques, mais par contre vous dites dans votre texte : « La limite légale au niveau de la rive du lac Normand sera établie avant l'octroi du statut permanent en concertation avec les intervenants concernés. » La question qu'on se posait, c'est : qui sont les intervenants concernés pour la limite légale?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

C'est les gens qui gèrent ce réservoir-là qui sont... je pense que c'est Hydro-Québec, là, qui gère le réservoir en question. Quoique les gens du ministère de l'Énergie, Ressources m'avaient informé, là, qu'il y avait peut-être des changements à ce niveau-là. Ça fait que c'est pour ça qu'on n'a pas mentionné, là, précisément, mais ça va devoir être... on va travailler avec les personnes, là, qui sont responsables de la gestion de ce réservoir-là puis on va fixer la limite, là, avec eux...

LE PRÉSIDENT :

C'est Hydro-Québec, autrement dit, c'est avec les gens d'Hydro-Québec?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

C'est Hydro-Québec, je crois.

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, on mentionne... vous dites :

« On prévoit l'élaboration d'un -- "prévoit", ça, c'est nous qui l'avons rajouté -- l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels sensibles ou fragiles, le rétablissement de vieilles forêts et la protection de secteurs particuliers. »

Dans le cas des « milieux sensibles et fragiles » et « secteurs particuliers », c'est un peu générique, c'est quoi particulièrement, précisément?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Ce n'est pas très précis. Bien, peut-être que ce qu'il faut dire... tout à l'heure, on parlait des inventaires puis... on est loin de connaître ces territoires-là, là, de fond en comble. Les inventaires qu'on fait avant la création de ces territoires-là, avant les audiences publiques, là, parce qu'on crée des territoires, on n'a pas encore fait d'inventaires, on n'a pas visité ces territoires-là, puis après, on va les visiter, mais on... c'est des territoires quand même de bonne superficie, c'est impossible de visiter ça, là, de fond en comble, surtout qu'il n'y a pas beaucoup d'accès généralement. C'est très difficile d'accès. Donc, ce qu'on fait, c'est plutôt des inventaires, là, très très sommaires. Ça fait qu'on est loin de savoir tout ce qu'il y a à l'intérieur du territoire. On essaie d'avoir la meilleure vision possible avec les petits inventaires qu'on fait. Évidemment, on planifie l'inventaire avec soin, là, pour essayer d'aller voir le plus de diversité possible puis les endroits qui nous semblent les plus intéressants au niveau écologique, mais on ne connaît pas tout le...

Ça fait que, une mention générique comme ça, c'est parce qu'au fil du temps on va finir par les connaître beaucoup mieux, là, avec les gens qui vont... qui sont là, qui sont près, puis aussi avec... au fil du temps, on va peut-être -- on va essayer de faire des inventaires de plus en plus... non seulement... Aussi, quand on fait un inventaire floristique, par exemple, si on passe au mois d'août, on ne voit pas la même chose que quand on passe au mois de juin, puis on ne voit pas la même chose que quand on passe au mois de septembre. Mais on y n'allait pas trois fois, nous, là, on y allait une fois. Alors, c'est... il faut bien voir que le niveau de connaissances n'est pas immense, là, puis...

Donc, des endroits... dans ce cas-là, je pense que les milieux fragiles, là, c'est beaucoup les milieux humides, là, les zones à proximité des lacs, les lacs aussi qui ont une belle valeur, puis il y a la zone... il y a une zone de... un bas-fond, là, de dépôt fluvioglaciaire, de sable là où il y a une bleuetière, là, il y a une espèce de grande... ça, c'est intéressant; il y a peut-être des plantes là-dedans, là, qu'on n'a pas... Ça fait que, tout ça, ça demeure à documenter, puis on va le faire de mieux en mieux quand

on va mieux connaître les territoires, là. On ne les connaît pas beaucoup. On donne l'impression de les connaître beaucoup, peut-être, là, mais on ne les connaît pas beaucoup. On les connaît le mieux qu'on a été capable, là, mais on va les connaître beaucoup mieux avec le temps.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais c'est un secteur qu'on doit retenir, c'est un secteur qui, à première vue, peut avoir une biodiversité, par exemple, intéressante parce qu'elle est un peu plus rare, ce serait ça qui motive d'aller investiguer plus en détail?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, aussi, on échange avec les gens de Wemotaci, puis pour eux, justement, dans le projet qu'ils avaient d'éducation -- ils avaient des intérêts écologiques un peu différents des écologistes qui travaillent en biologie, là -- puis, pour eux, il y a des éléments qui sont peut-être plus importants que pour nous, là, ça fait qu'on pourra l'établir avec eux, justement, là, ces sites-là, quels sont les sites pour eux qui leur apparaissent... Il y a des sites... on nous parlait entre autres aussi de sites culturels, ils nous parlaient de montagnes ou de -- pas de montagnes, mais dans ce cas-ci, c'est des buttes, là, ou des basses collines, puis sur le dessus de ces montagnes-là, il y a longtemps, là, il se faisait des signaux de fumée pour... puis semblait-il que c'est comme ça qu'ils communiquaient, là, de montagne en... Ça fait que, puis ça, bien ils nous disaient : « C'est telle montagne ou telle butte, là, ou telle petite colline », et cetera. Ça fait qu'ils ont des intérêts... Puis ça, ce n'est pas de l'écologie, c'est de la culturelle, là, mais...

Ça fait que les sites fragiles, ça peut être de toute nature, puis peut-être que... Actuellement, je dois dire, là, qu'on n'en connaît pas, là, dans le Lac-Coucou de façon bien bien précise, c'est pour ça qu'on l'a mis de façon générale, là, puis... mais c'est certain qu'il y en a puis on va en trouver, puis il y a des choses qu'on va aimer mieux protéger un peu plus fermement que d'autres endroits, ça fait que, c'est ça que voulait dire le texte.

LA COMMISSAIRE :

Dans la démarche de planification que vous nous avez super bien expliquée, là, hier, là, dans le fond, toute la démarche de concertation pour se rendre à des choix de limites, je me demandais comment... parce que vous avez quand même dit que les espèces vulnérables n'étaient pas vraiment une raison, là, primordiale, là, dans cette démarche de sélection là, mais en réalité, lorsqu'on fait des plans de rétablissement, donc au Québec, pour chacune de ces espèces-là, comment ça va se connecter à votre choix? Parce qu'en principe, si on... t'sais, si vraiment on veut mettre une priorité sur une espèce, j'imagine qu'il y a des connexions, là, entre le plan de rétablissement puis la création d'une aire protégée qui est plus vaste qu'un habitat. Donc, j'aimerais ça qu'on m'explique un peu cette

connexion-là; particulièrement ici, là, on parle de la tortue des bois, peut-être, la martre qu'on a dit..

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... plus tôt, donc ces espèces-là, comment ça s'est traduit dans votre démarche?

M. FRANCIS BOUCHARD :

De façon générale, lorsqu'on crée des aires protégées, il y a toute une série de critères qu'on va regarder. On part du cadre général de référence qu'on va avoir pour s'établir les bases, on essaie d'avoir un maximum de représentativité en fonction des différents types de territoires qu'on cherche. On va regarder... vous faisiez mention de connectivité tantôt, oui, ces éléments-là vont être réfléchis. Il y a ce qu'on va appeler aussi le filtre fin, donc des éléments très très précis, soit culturels, encore une fois, soit écologiques, qui vont être pris en compte au travers ça, de sorte que, au final, on a toute une série d'éléments intéressants ou des éléments d'intérêt qu'on a à considérer dans notre création d'aires protégées.

Par la suite, il va y avoir tout le volet « impacts » si on crée ces aires protégées là, donc impacts pour les activités minières, impacts pour les activités forestières, pour la possibilité forestière. Donc, on va essayer de mitiger l'ensemble de ces éléments-là de façon à avoir des aires protégées qui comportent un maximum d'avantages puis qui vont avoir un minimum... un minimum d'implications négatives sur la totalité d'un territoire.

Cela dit, il arrive à l'occasion qu'il peut y avoir des éléments majeurs qui mènent à la création d'aires protégées. Un des plus beaux exemples, ce serait le caribou, que ça soit le caribou montagnard en Gaspésie, que ce soit le caribou forestier dans d'autres endroits, qui vont servir directement à créer des aires protégées, des espaces importants pour viser nécessairement la protection de ces individus-là, puis souvent, bien c'est ces éléments-là qui vont apparaître dans le plan de conservation puis qu'on va devoir protéger davantage à l'intérieur de notre plan.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Je peux rajouter un petit mot.

C'est ça, les données sur les espèces menacées, on les utilisait parce que, dans le fond, c'est un exercice d'essayer d'avoir une convergence d'intérêts à un endroit. Nous, on cherchait... il faut voir, là,

que les réserves de biodiversité, réserves aquatiques, c'est des territoires généralement assez grands, puis des fois, pour protéger une espèce menacée qui est bien bien localisée, ça ne prend pas nécessairement un territoire assez grand. Mais on avait quand même ces données-là parce qu'on travaillait justement sur le filtre brut, là, on essayait de capter des grands écosystèmes, tout ça, mais si on est capable de capter un grand écosystème, qu'il y a des gens localement qui veulent une aire protégée là, puis en plus qu'il y a un petit... un site d'espèces menacées et que l'industrie dit : « Ah oui, faites ça là, ça va moins me déranger. » C'est un peu l'exercice. Là, tout le monde veut aller là, bien là, on retrouvait tout ça au même endroit puis on était capable de faire une aire protégée de bonne dimension, mais...

Puis, aussi, on a des statuts qui sont spécifiquement pour des espèces menacées ou des statuts qui nous permettent d'être chirurgical, là, puis d'aller protéger une espèce rare à un endroit, un habitat de... il y a les habitats floristiques, il y a les habitats aussi pour la faune, puis on peut protéger un site beaucoup plus petit. Dans le cas du caribou, ce n'est pas le cas, là, il faut que ce soit grand, mais il y a d'autres... la tortue, par exemple, bon, elle ne fera pas 50 milles, on est capable, par exemple, de protéger un site avec... Mais dans le cas de certaines de nos réserves, il y avait la tortue aussi, là, c'était d'autant plus intéressant, là, on captait ça. Donc, c'était considéré, les espèces menacées, ce n'était pas l'objectif, on ne voulait pas se laisser attirer vers juste... il fallait qu'on ait, là, toutes nos composantes de représentativité, puis s'il y avait en plus une espèce menacée, là, c'est un bonus puis c'était intéressant. Je ne sais pas si ça vous...

LA COMMISSAIRE :

Oui, c'est parce que c'est quand même... c'est ça, c'est parce qu'il y a un... vous l'avez bien expliqué, là, c'est quand ils se rencontrent, l'économie, disons, là, l'intérêt économique, c'est l'espèce d'effet cumulatif. Chaque projet n'est pas nocif en soi, mais l'ensemble des projets...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... à un moment donné, il n'y a peut-être pas d'autres solutions que l'aire protégée, effectivement, mais là, c'était de savoir comment ils se connectaient entre les deux. Donc vous, ce que vous dites, c'est que c'est un mode planifié, dans lequel ce n'était peut-être pas nécessairement le déterminant, évidemment, unique, mais que lorsque l'analyse a été faite avec l'économie, c'est là que ça s'est rencontré, en réalité? Merci.

LE PRÉSIDENT :

Concernant la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin -- bon, on revient encore avec le fameux réservoir Gouin -- c'est pour éclaircir, si je comprends bien le texte, parce qu'à la page 65, 68, vous dites, bon... vous dites, bon :

« Le réservoir Gouin est un réservoir à vocation hydroélectrique exploité et entretenu par Hydro-Québec, et les zones sous la cote maximale d'exploitation sont exclues de la réserve de biodiversité projetée. » Vous dites : *« En période de crues, Hydro-Québec conserve toutefois le droit d'inonder le territoire de la réserve de biodiversité projetée jusqu'à la cote maximale critique de 405.38. »*

La cote maximale d'exploitation, ça veut dire qu'elle doit être un peu plus basse, mais vous ne l'avez pas indiquée dans le document. Avez-vous cette donnée-là quelque part? Je veux savoir c'est quoi la différence entre les deux cotes.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Non, on n'a pas cette donnée-là, c'est Hydro-Québec qui l'a, puis...

LE PRÉSIDENT :

C'est dommage, il y a des gens d'Hydro-Québec en ce moment dans la salle à côté qui viennent faire...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Ah oui, ils sont là, dans...

LE PRÉSIDENT :

... des portes ouvertes sur la gestion de l'eau.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, on va ouvrir un panneau.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que vous pourriez peut-être aller traverser l'autre...

LA COMMISSAIRE :

Ce n'est peut-être pas les bons intervenants.

LE PRÉSIDENT :

Je ne peux pas aller les voir pour leur poser, mais ils ont peut-être l'information...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... c'est quoi la cote maximale. Après ça, plus loin, bien c'est parce qu'à la page 68, vous dites, bon :

« Afin de simplifier la gestion de l'aire protégée et du réservoir hydroélectrique, la limite de la réserve de biodiversité à son statut permanent sera fixée à la cote maximale critique du réservoir, soit 405.38. »

Donc, ce que je comprends, c'est actuellement, dans la réserve projetée, la cote est plus basse, c'est la cote maximale d'exploitation...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... qui est, je ne sais pas, 60 centimètres plus bas -- je dis un chiffre comme ça -- puis après ça, dans le statut permanent, ça serait 405.38. J'imagine que c'est Hydro-Québec qui vous a peut-être contactés pour vous indiquer qu'il y avait un problème potentiel? Parce qu'on comprend que, normalement, une cote maximale critique, c'est parce que ça ne va pas bien en aval et Hydro retient de l'eau pour éviter des dommages, par exemple, je ne sais pas, à La Tuque ou à Trois-Rivières, à la limite, là.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça que je comprends, là, quand... c'est qu'Hydro n'opère pas à cette cote-là, sauf quand il y a des pluies exceptionnelles.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est pour ça que je vous demandais, c'est... êtes-vous capable de nous donner le chiffre de la cote maximale? Puis, effectivement, est-ce que c'est parce que vous avez eu des discussions avec Hydro-Québec qui fait que vous dites : « Bien, pour le statut permanent, ça va être 405.38 »?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, il y a eu des échanges parce qu'on a... ce n'est pas juste à cet endroit-là, là, qu'on a ces situations-là, puis on a discuté longuement, là, avec Hydro-Québec pour établir, là, une politique générale, là, par rapport à ces situations-là, puis on a décidé, là, de fixer ça au niveau de la cote maximale critique. C'est aussi une question de... légale, là, de superposition de droits qui sont incompatibles parce qu'on est... nous, on est dans une aire protégée, puis la section, là, qui est... En fait, Hydro, ils ont des mises à la disposition qui leur permettent d'inonder jusqu'à la cote maximale critique...

LE PRÉSIDENT :

Critique.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

... ça fait que c'était pour ne pas qu'il y ait de superposition...

LE PRÉSIDENT :

C'est habituellement quand ça ne va pas bien en aval dans la rivière Saint-Maurice.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Cette notion-là, c'est pour éviter des inondations?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bien, si vous pouvez nous donner c'est quoi la cote maximale ou d'exploitation normale, c'est-à-dire, ça, c'est une cote qu'on va atteindre plus souvent, par exemple, ça s'en vient, c'est-à-dire Hydro normalement vide ses réservoirs, puis là, c'est la crue printanière, donc j'imagine que le réservoir... bien, c'est plus au nord, mais on peut penser qu'en avril, mai -- surtout mai, probablement, parce que c'est nordique -- bien là, le réservoir va remonter vers sa cote maximale d'exploitation. Ça fait que si on pouvait avoir la cote.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Nous, on ne l'a pas, là, mais vous pouvez la demander au ministère d'Énergie, Ressources.

LE PRÉSIDENT :

Si vous traversez l'autre côté, ils l'ont peut-être, les gens, parce qu'ils font vraiment... ils ont l'air à avoir... il y avait beaucoup de monde tout à l'heure qui assistait à des genres de séminaires, là.

Mais du côté du MERN, si le ministère ne l'a pas, du côté du MERN, si c'est possible d'avoir le chiffre donc de la cote maximale d'exploitation du réservoir Gouin, parce que ce serait en fonction de cette cote-là actuellement que la réserve projetée, les limites de la réserve projetée est fixée, ça fait que ça nous donne une idée si c'est 30 centimètres, c'est 60, c'est 2 mètres, pour voir c'est quoi la différence entre les deux, là.

Mme FLAVIE ARMAND :

La cote maximale d'exploitation est établie à 405.08 mètres.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

Mme FLAVIE ARMAND :

405.08.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas beaucoup de différence. 405.08. O.K. Donc, ce n'est pas une grosse différence. Ça veut dire, c'est vraiment... bien, des fois c'est surprenant, le réservoir Gouin est tellement grand que ça, ça peut faire des millions de mètres cubes d'eau. O.K. Ça fait que, merci pour la précision.

LA COMMISSAIRE :

On se demandait pour la réserve Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, on a vu sur votre carte que vous superposiez, là, les possibles agrandissements. Justement, elle, elle est un peu petite et vous disiez... t'sais, elle avait une espèce d'angle droit puis qu'il y avait un potentiel d'agrandissement vers la droite. Ça serait quoi -- à l'est, excusez-moi -- ça serait quoi la... il y a-tu une offre d'une compagnie, c'est quoi le statut, le délai? Qu'est-ce qui ferait qu'elle pourrait agrandir sur ce côté-là? Je crois que la compagnie c'est GFSM, selon votre carte, là.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. En fait, c'est Gestion forestière Saint-Maurice. Ce qui...

LA COMMISSAIRE :

On est encore à l'état de projet ou c'est quand même avancé?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, eux, ils ont proposé ces territoires-là comme pour en faire des aires protégées. Comme c'est considéré comme des terres privées, la façon de faire une aire protégée en terres privées, qu'on leur a suggérée, c'est de créer une réserve naturelle. Pour ça, il faut qu'ils déposent une demande, là, auprès de notre ministère -- c'est notre direction aussi, là, qui traite ces... -- puis s'ils passent au travers, là, des étapes pour la création d'une réserve naturelle, au moment de la création d'une réserve naturelle, là, le territoire peut être reconnu comme une aire protégée, là.

LA COMMISSAIRE :

Sinon, il faudrait que vous l'achetiez?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Pardon?

LA COMMISSAIRE :

Pour que ce soit dans l'aire protégée du ministère, il faudrait qu'elle soit acquise, dans le fond?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, sinon il faudrait qu'on la... Mais c'est une propriété privée, donc c'est le propriétaire qui doit décider...

LA COMMISSAIRE :

Mais lui, il ne veut pas la vendre, nécessairement, là? Il ne voulait pas la vendre, nécessairement, il voulait juste qu'elle soit protégée?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

On ne sait pas, on n'a pas été à ce niveau de discussions là.

LA COMMISSAIRE :

C'est correct. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Une question concernant la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo. Habituellement, vous mettez... par exemple, juste l'aire protégée précédente, donc à la page 68, vous dites : « Enjeux de conservation », mais dans ce cas-ci... habituellement, on voit : « Enjeux de conservation », quelques lignes là-dessus. Dans ce cas-ci, on ne voit pas d'enjeux de conservation...

LA COMMISSAIRE :

On l'a déjà posée, celle-là.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Elle a été posée, celle-là?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Vous nous l'avez souligné déjà, oui. On doit vous les envoyer.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien, j'ai regardé d'autre chose en même temps.

LA COMMISSAIRE :

On a fait le tour.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

On a fait le tour. C'était ma dernière, mais elle a été posée, O.K. Alors, je m'excuse.

Alors, c'était notre dernière question. Donc, on n'a eu personne qui s'est inscrit au registre, ni -- ce soir, ni à La Tuque ni à Shawinigan. Donc, c'était la dernière question. Comme je vous dis, on a des questions techniques qu'on va envoyer par écrit, là. De toute façon, c'est des questions qui se répondent mieux par écrit, surtout des fois quand on vous dit : « Situez-nous... Où est situé tel endroit? », t'sais, si vous nous montrez sur une carte, bien, quand on relit des transcriptions, ça ne va pas bien, on n'est pas capable de le revoir, donc c'est pour ça qu'on va envoyer quelques questions de précision comme ça, ou des questions qui peuvent demander un petit développement, mais ce n'est pas des questions qui demandent des recherches de... parce qu'on est conscient, on demande aux gens de répondre en dedans de 48 heures, donc on essaie d'être intelligent, c'est-à-dire qu'on veut vraiment être capable que quelqu'un s'installe puis il est capable de répondre rapidement à la question. Donc, on a quelques questions comme ça que je considère qu'elles vont mieux se mettre... ça fait que ça peut être sur un petit tableau, des choses comme ça, plutôt que d'essayer de chercher des chiffres à gauche et à droite puis de les donner, hein, dans les transcriptions. Ça fait qu'on a quelques questions comme ça qu'on va envoyer.

Donc, après avoir dit ça, donc ça veut dire que là, maintenant, je vais procéder au discours de fermeture de la première partie de l'audience publique. Donc, il va y avoir des petits rappels, des petits

messages.

Donc, c'est sûr que là, maintenant, bon, le registre, il est officiellement fermé, bien entendu. De toute façon, s'il y avait quelqu'un qui arrivait maintenant, je le rouvrirais pour lui donner l'occasion, là, mais disons, techniquement, on a fermé le registre. Donc, quand on ferme le registre, donc ça clôt officiellement la partie des séances de la première partie de la consultation du public.

On a quelques informations complémentaires qui sont attendues et, aussi, comme je vous dis, on va envoyer des questions par écrit dans les prochains jours. Donc, ce qu'on va envoyer, on espère toujours recevoir les réponses donc 24 à 48 heures après qu'on ait envoyé les questions. Si ça... bien entendu, nous sommes des gens raisonnables, si ça pose un problème, ce n'est pas... t'sais, disons que ça prend 72 heures, on va vous appeler. Mais si ça vous pose un problème, il ne faut pas que les gens hésitent, en disant : « Ah, ça, ça nous demanderait un délai de plus. » Donc, n'hésitez pas. Informez-nous, un courriel en disant : « Celle-là, on demanderait deux jours de plus », il ne faut pas hésiter. Mais disons que, le but, c'est d'avoir les réponses le plus vite possible pour qu'on les dépose rapidement, et ça, ça permet aux gens... ça aide les citoyens qui veulent faire des mémoires, les organismes, d'avoir l'information qui peut les intéresser le plus rapidement possible. C'est pour ça qu'on insiste toujours pour avoir ça rapidement.

Donc, aussitôt qu'on reçoit les renseignements, on... nous les rendons publics sur notre site Internet pour qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie, là, qui va débiter le 15 avril prochain à 19 h.

Bien entendu, nous, on va poursuivre nos travaux, on va faire le suivi des documents, on va s'assurer que l'information qu'on reçoit va être accessible par Internet. Je vous rappelle qu'il y a des liens Internet accessibles en région aussi, qui sont à la bibliothèque Annie-St-Arneault à La Tuque, la bibliothèque Fabien-LaRochelle à Shawinigan et au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

L'ensemble du dossier est également disponible, bien entendu, au bureau du BAPE à Québec ainsi que sur le site Web du BAPE.

Pour les mémoires, je rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de notre coordonnatrice, madame Annie Cartier, au plus tard le 27 mars 2019 à 16 h, afin de nous permettre de préparer l'horaire de la deuxième partie de la consultation du public. Dès le 28, autrement dit, au matin, on regarde c'est quoi les intentions de mémoire, combien de temps ça prend, on confirme les endroits, et après ça, on contacte rapidement les gens pour convenir avec eux d'un moment pour présenter leur mémoire. Souvent, j'essaie de ne pas l'oublier, mais je dis souvent à notre coordonnatrice : « Prends en note les premiers qui ont fait les intentions de mémoire », c'est les premiers arrivés, donc idéalement on contacte les gens qui ont soumis un mémoire en premier, on les contacte en premier, donc ils ont plus de choix de pages

horaires que les derniers qui arrivent. Donc, ça peut être une heure plus tardive pour les derniers, par exemple.

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information et sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE. Ça aide en même temps... c'est des suggestions de structuration d'un mémoire, entre autres.

En deuxième partie, la disposition de la salle va être différente. Ce qu'on va avoir, bien entendu, la commission va être ici, la table des intervenants va être là, mais du côté gauche et droit, il n'y aura pas de tables des personnes-ressources. Bien entendu, les ministères -- le ministère responsable, les personnes-ressources, tout le monde est le bienvenu pour assister aux séances, mais ils ne seront plus formellement invités à intervenir en public, autrement dit, en séance.

La deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes et des municipalités, des organismes municipaux ou paramunicipaux sur les projets et leurs répercussions qui peuvent être positives ou négatives. C'est bien important de le souligner parce que des fois on dit « impacts », normalement quand on dit ça, le mot « impacts », par définition « impacts » a une connotation négative, mais « répercussions », ça a une connotation neutre, ça peut être négatif ou positif, c'est pour ça qu'on a choisi l'utilisation du terme « répercussions ».

Nous accorderons 15 minutes de présentation, et il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Il est à noter que les mémoires qui nous sont transmis demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

Pour les règles de participation, ça s'applique encore ici, donc le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux dans les mémoires. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont disponibles aussi à l'arrière de la salle.

Quand on parle des droits d'auteur, par exemple, ça peut être un article de journal au complet, le média a ses droits d'auteur, par exemple, ou vous mettez des photos qu'il y a des visages de tiers, de tierces personnes, ça aussi, normalement, les gens ont le droit à la vie privée, ça fait que c'est pour ça qu'on dit... si on voit un mémoire qui contient, disons, des photos de gens divers, bien on va dire aux gens : « Pouvez-vous retirer ces photos-là de votre mémoire pour qu'on puisse... » Sinon, on ne pourra pas le diffuser, le mémoire. On pourra le... à la limite, la commission va le garder, va le considérer, tout, mais ne pourra pas le diffuser, parce qu'il faut protéger les droits d'auteur. Alors, c'est pour ça, ces points-là sont expliqués dans le document, écueils à éviter si vous ne voulez pas qu'on vous retourne

vosre mémoire en disant : « Pouvez-vous le modifier? »

Comment exprimer votre opinion? On le répète. En somme, il y a quatre manières de s'exprimer : donc, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; déposer un mémoire et venir le présenter en séance publique; exprimer seulement une opinion verbale en séance publique, sans déposer de mémoire, c'est important de le préciser; et nous avons aussi, on a parlé exprimer vos commentaires sur notre projet pilote de plateforme numérique.

Malheureusement, je ne peux pas encore confirmer, mais... quand est-ce que la plateforme va s'activer, mais on veut la laisser ouverte assez longtemps. C'est une plateforme d'échanges, ce n'est pas seulement une plateforme où les gens vont envoyer des commentaires, en lien avec les projets d'aires protégées. C'est.. ce qu'on invite les gens, c'est : mettez des choses, faites soit une proposition, et les gens, d'autres personnes vont pouvoir réagir ou échanger avec la personne qui a initialement proposé quelque chose, là. Donc, c'est-à-dire qu'on accepte les... des réactions. Bien entendu, il y a une nétique qui va être à observer, là, donc si ça ne correspond pas, si c'est impoli, si c'est une attaque personnelle contre quelqu'un qui suggère quelque chose, ça va être retiré, mais l'idée, c'est d'encourager les échanges, les discussions entre des personnes qui sont intéressées à discuter d'un point en particulier.

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. Notamment, souvent des fois on a des organismes, mais si... des fois la commission pose des questions, quand c'est un organisme, bien ça veut dire que c'est important que la personne qui vient présenter le mémoire est capable de... est en mesure ou a l'autorité, et cetera, pour pouvoir répondre à des questions, et non seulement faire la lecture d'un mémoire puis en disant : « Bien, je ne peux pas *interpoler* le contenu du document. » Idéalement, pour les organismes, on veut quelqu'un qui est capable de répondre aux questions de la commission.

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation et les modalités plus particulières au mémoire. Donc toujours, encore une fois, il peut être consulté sur le site Web du BAPE et il est disponible à l'accueil.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, vous devez transmettre votre mémoire au Secrétariat de la commission au plus tard le 11 avril 2019 à midi. Donc, c'est important. C'est nos règles de procédures parlent de quatre jours francs avant le début de la deuxième partie.

Nous tenons également à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire -- il y en a encore quelques-uns sur les chaises -- afin d'évaluer la qualité des services offerts. Les questions portent notamment sur le moyen de transport utilisé pour assister aux séances publiques afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre. C'est une donnée, pour nous, qu'on veut comptabiliser dans le cadre de nos engagements sur le développement durable, et plus il y aura de questionnaires -- bien entendu, les questions ne portent pas seulement là-dessus -- et plus il y aura de questionnaires remplis par les participants, plus nous, on est capable de dresser un portrait, là, sur la satisfaction des gens.

Je rappelle encore une fois que le BAPE travaille également sur la refonte de son site Web qui aura une nouvelle apparence et de nouvelles fonctionnalités, que j'ai hâte de voir, personnellement. Parce que... non, mais en fait, c'est qu'on a des attentes sur certaines fonctionnalités, on en discute depuis quelques années, ça fait que j'ai hâte de voir ça. Normalement, le site devrait être plus convivial, plus performant pour les gens, les citoyens, et donc ça devrait être mis en ligne vers la fin de mars. Donc, on a des attentes. C'est parce que je regarde mon collègue Pierre Dufour, qui est du côté de l'informatique. Non, mais pour nous, ce n'est pas nécessairement une...

LA COMMISSAIRE :

Ce n'est pas écrit dans le discours.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas dans le discours, mais c'est une attente depuis plusieurs années, d'avoir un nouveau site Web, là, c'est pour ça que j'ai bien hâte de le voir.

Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public québécois intéressé à ses travaux. Cette page nous permet d'informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, de partager de l'information liée au BAPE et aussi de recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Tous les commentaires spécifiques concernant les travaux de la présente commission ne peuvent être considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes, et pour les transmettre, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les notifications vous menant à cette commission.

Donc, je ne répéterai pas sur la question de la plateforme de consultation. Je rappelle quand même que c'est un projet pilote, donc aussi, en même temps, les commentaires sur la plateforme elle-même vont être les bienvenus, là, donc les commentaires de fond sur le projet, mais aussi des commentaires sur la plateforme seraient les bienvenus également pour nous permettre d'évaluer le projet pilote.

L'information sur la façon d'accéder à la plateforme et d'y participer sera rendue publique prochainement. C'est la référence à la quatrième option pour s'exprimer. À ce stade-ci, c'est sûr, on va prendre connaissance des contributions de la plateforme, on va voir comment on est capable de transporter ça dans le rapport et qu'est-ce qu'on peut faire aussi au niveau de l'analyse, avec les échanges qu'il y aura sur la plateforme.

Pour terminer, je remercie le porte-parole du ministère responsable. Par contre, dans mon discours c'est écrit « monsieur Bouchard », mais monsieur Francis Bouchard, et je vous remercie l'autre monsieur Bouchard également, bien entendu, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie.

Merci aux participants d'avoir questionné les projets d'aires protégées, ça nous a permis aussi, outre... on avait notre propre questionnement, mais ça nous a permis aussi d'approfondir d'autres sujets qu'on n'avait pas nécessairement couverts par notre propre -- nos propres questions.

Je remercie les gens aussi à la technique, monsieur Pierre Dufour qui a permis la webdiffusion et aussi que la transmission se fasse bien entre La Tuque et Shawinigan. Je remercie également monsieur Michel Fecteau. Là, je n'ai pas les mêmes noms. J'ai Michel Guimond, est-ce qu'il était... il était à Shawinigan? Puis j'ai Daniel Moisan, là, je ne l'ai pas. Daniel est à... il est à La Tuque, Daniel? O.K., parce que... Et Théo Langlais. Nos sténotypistes, mesdames Isabelle Goyette et Roxanne Veilleux. Je remercie également le personnel de la commission, madame Caroline Cloutier qui est à La Tuque. Je remercie également -- il ne faut pas que j'oublie personne, là -- Julie Crochetière, Jonathan Perreault, qui sont analystes, madame Annie Cartier à l'arrière ainsi que madame Julie Olivier. Je remercie également ma collègue, Julie Forget.

En fait, pour terminer, bien, au plaisir de vous revoir, on vous encourage à venir présenter des mémoires. Le ministère aussi espère que vous allez venir, compte sur la contribution des gens pour optimiser ou améliorer les projets d'aires protégées, donc... Alors, vous êtes les bienvenus, n'hésitez pas. Merci encore de votre participation et bonne fin de soirée!

LA COMMISSAIRE :

Puis moi, je vais usurper le micro parce que j'aimerais profiter de ce moment-là pour féliciter mon collègue, monsieur Germain. Son mandat de membre du BAPE a été renouvelé aujourd'hui par le Conseil des ministres.

Alors, félicitations! Le BAPE est pas mal content de passer un autre trois ans avec vous.

Et juste pour ceux qui ne le connaissent pas bien, il a quand même 30 commissions à son actif, monsieur Germain. Alors, trois ans, ça va peut-être vous en donner dix de plus, hein, si vous êtes

chanceux. Alors, félicitations et longue vie au BAPE et à monsieur Germain!

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci chère collègue. Alors, bonne fin de soirée!

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 26

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.